

Sous la direction de
Aubeline Vinay

La famille aux différents âges de la vie

Approche clinique
et développementale

DUNOD

Maquette de couverture :
Atelier Didier Thimonier

Maquette intérieure :
www.atelier-du-livre.fr
(Caroline Joubert)

<p>Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.</p> <p>Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements</p>		<p>d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.</p> <p>Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).</p>
--	---	--

© Dunod, 2017
11 rue Paul Bert - 92240 Malakoff
ISBN 978-2-10-076505-8

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Liste des auteurs

Sous la direction de :

Aubeline Vinay Professeure de psychologie clinique du lien social à l'université d'Angers, Équipe de recherche *BePsyLab* « Bien-être & Processus de subjectivation », LPPL (EA4638)

Avec la collaboration de :

Didier Acier Professeur de psychologie clinique à l'université de Nantes

Chadia Arab Géographe, chargée de recherche CNRS UMR ESO 6590 à l'université d'Angers

Marion Beaumesnil Pédiatre au centre de rééducation pédiatrique « Les Capucins » à Angers

Laurence Berdot-Talmier Doctorante à l'université Toulouse-2, psychologue

Magalie Bonnet Maître de conférences en psychologie clinique à l'université de Franche-Comté (Besançon)

Evelyne Bouteyre Professeur de psychopathologie à l'université d'Aix-Marseille

Stéphanie Claudel-Valentin Maître de conférences en psychologie clinique du développement à l'université de Lorraine (Metz)

Yves Denéchère Professeur d'histoire contemporaine à l'université d'Angers

Benoît Fromage Professeur de psychologie du développement à l'université d'Angers

François Garnier Professeur des universités de médecine générale, directeur du DMG de la faculté de médecine d'Angers

Emmanuel Gratton Maître de conférences en psychologie à l'université d'Angers

Marion Griot Maître de conférences associée en psychologie (PAST) à l'université Lyon-2, psychologue

Catherine Héry	Psychologue clinicienne dans le service d'onco-hématologie pédiatrique au Centre Hospitalier Universitaire de Nantes
Sylvie Jayle	Psychologue à l'Aide Sociale à l'Enfance
Joëlle Lighezzolo-Alnot	Professeur de psychologie clinique et pathologique, directrice du Laboratoire INTERPSY, université de Lorraine (site de Nancy)
Benoît Maillard	A.T.E.R. à l'université d'Angers
Marie-Claude Mietkiewicz	Maître de conférences HDR émérite en psychologie clinique à l'université de Lorraine (site de Nancy)
Jean-Vital de Monléon	Pédiatre, anthropologue, praticien hospitalier au CHU de Dijon, fondateur et responsable de la Consultation d'Adoption Outremer et du DU « L'enfant adopté » à l'Université de Dijon, membre du Conseil National de la Protection de l'Enfance
Michel Nassiet	Professeur d'histoire moderne à l'université d'Angers
Jean-Philippe Pierron	Professeur de philosophie du soin, directeur de la chaire « Valeurs du soin », laboratoire Irphil, Université de Lyon-3
Julien Pierron	Médecin généraliste
Marjorie Poussin	Maître de conférences en psychologie à l'université Lyon-2
Franck Rexand-Galais	Maître de conférences en psychologie clinique et psychopathologie à l'université d'Angers
Ouriel Rosenblum	Professeur de psychologie à l'UFR d'Etudes Psychanalytiques, Paris-Diderot, Paris-Sorbonne-Cité
Benoît Schneider	Professeur en psychologie de l'éducation à l'université de Lorraine (site de Nancy)
Olivier Vecho	Maître de conférences en psychologie du développement à l'université Paris-Nanterre
Claudine Veuillet-Combier	Maître de conférences en psychologie clinique et psychopathologie à l'université d'Angers
Chantal Zaouche Gaudron	Professeure de psychologie de l'enfant à l'université Toulouse 2-Jean Jaurès

3. La fratrie comme source de résilience.....	149
4. Familles en situation d'exil.....	158
CHAPITRE 6 – LA FAMILLE À L'ÉPREUVE DE L'ADOLESCENCE.....	171
1. L'adolescent et sa famille aujourd'hui.....	173
2. Adolescence et addiction dans la famille.....	179
3. Le mythe des adolescents adoptés.....	185
CHAPITRE 7 – LA FAMILLE ET L'AVANCÉE EN ÂGE.....	195
1. Les grands-parents : construction identitaire du sujet et du couple dans la famille en évolution.....	197
2. Couple, démence et institution : un accompagnement particulier.....	207
3. Les soignants : une nouvelle famille ?.....	222
4. Maladie d'Alzheimer : entre attachement et désorganisation des liens familiaux.....	228
5. La famille à l'épreuve de la maladie d'Alzheimer : si c'est une maladie, ce n'est pas toujours un drame !.....	238
<i>Conclusion</i>	245
<i>Bibliographie générale</i>	249
<i>Index des notions</i>	275

Avant-propos

Cet ouvrage réunit les contributions de vingt-neuf coauteurs, trouvant tous une résonance autour de la thématique de la famille, par leurs pratiques professionnelles et/ou par leurs centrations de recherches universitaires. Différentes sciences humaines et différents champs disciplinaires sont représentés ici : la psychologie (clinique, humaniste, de l'enfant, de la santé, clinique sociale, du développement, psychopathologique, psychogérontologique, de l'éducation, psychanalytique, intégrative...), l'histoire, la philosophie, la médecine (pédiatrique, générale...). Cette approche voulue large et ouverte contribue à démontrer l'intérêt d'une complémentarité des regards.

Parmi les coauteurs, certains font partie de programmes de recherche tels que le Programme Enfance et Jeunesse – EnJeu[x], porté par l'université d'Angers, financé par la région Pays de la Loire et agréé par la MSH Ange-Guépin. Il fédère un large consortium autour de l'étude de l'enfance et de la jeunesse et ambitionne de se positionner comme un réseau de recherche reconnu, au niveau national et international, sur ces thématiques porteuses d'enjeux sociétaux forts pour l'avenir.

D'autres co-auteurs de cet ouvrage font partie du groupe de recherche « Bien être et processus de subjectivation » regroupant des enseignants-chercheurs en Psychologie clinique et en Psychologie du développement des universités de Nantes et d'Angers, en association avec des professionnels des CHU de ces deux villes et avec le Département de médecine générale de l'université d'Angers.



Introduction

Parler de la notion de famille n'est pas chose simple et linéaire car chacun place dans cette notion ses propres représentations, ses expériences des relations qui s'y sont jouées, qui s'y jouent et qui s'y joueront demain. Nous pourrions nous interroger davantage autour « des familles », sachant aussi que chaque fois que nous voulons parler d'elles, nous projetons la nôtre, plus ou moins consciemment. La notion de famille est donc un objet familier possédant une part personnelle et intime relevant du registre du privé (Vallon, 2006), mais aussi un objet étranger dans la mesure où la famille de l'autre ne peut jamais être sa propre famille, où l'on ne peut jamais savoir et connaître exactement les relations, les émotions et les sentiments qui s'élaborent dans la famille d'autrui. Celle-ci n'est accessible que par ce qu'elle donne à voir dans l'espace public.

En tant que creuset des relations humaines, la famille a de tout temps généré des passions et servi diverses idéologies venant induire des comportements et des normes de fonctionnement relationnel. « En fait, elle est et reste ce lieu privilégié de la socialisation de l'amour et de la haine, elle est le creuset de l'apprentissage de ce qui fonde culturellement l'individu au-delà, bien au-delà de ce qu'il est, comme représentant d'une espèce. La famille est à ce titre, l'instance de base de la société, là où s'expérimente et s'organise le paradoxe du devenir individuel : appartenir et s'autonomiser, ressembler et se différencier » (Lefèbre, 2000, p. 36).

Finalement, la famille nous parle du lien qui s'y tisse ou s'y défait. Elle est histoire d'alchimie et de coutures variées dont les fils peuvent être plus ou moins cassants, plus ou moins fragiles ou robustes... En nous intéressant aux définitions du dictionnaire du terme « famille », nous pouvons observer plusieurs aspects de ses fonctions et de son évolution. Dans le *Larousse élémentaire illustré* édité en 1934, la famille était définie de la façon suivante : « le père, la mère et les enfants ; toutes les personnes d'un même sang ». L'édition du *Petit Larousse* de 1961 reprend cette même définition en y ajoutant la notion de famille nombreuse. En 1999, Le *Petit Larousse* précise cette définition en introduisant de nouvelles idées associées à la famille : « Ensemble formé par le père, la mère et les enfants. Chef de famille, fils de famille. Famille nucléaire ou conjugale. Famille recomposée. Famille nombreuse. Ensemble des personnes qui ont des liens de parenté par le sang ou par alliance ». On notera ici que l'appellation « famille recomposée » a fait son apparition.

Dans le *Larousse* en ligne de 2016, les définitions de la famille ont encore changé: « Ensemble des générations successives descendant des mêmes ancêtres; lignée. Ensemble des personnes unies par un lien de parenté ou d'alliance. Ensemble formé par le père, la mère et les enfants. Ensemble constitué par les enfants issus du mariage. Conjoint, enfant, parent avec qui quelqu'un vit. »

La famille est donc devenue un ensemble dans lequel les liens du sang ne constituent plus une condition nécessaire. La définition de l'Insee d'octobre 2016 est également intéressante: « Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée: – soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage; – soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale). Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage. Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles. » C'est ici le terme de « ménage » qui fait famille avec une série d'éléments objectifs permettant de faire entrer dans des catégories les différentes configurations familiales. La nature du lien dans la famille n'est pas ici exprimée.

Finalement, c'est de la réalité complexe, objective et subjective de la famille que les coauteurs de cet ouvrage vont témoigner. Avant d'envisager la famille aux différentes étapes de la vie, nous allons apporter des éléments de réflexion à partir de trois lectures complémentaires: la famille dans sa perspective historique (Yves Denéchère et Michel Nassiet) où l'on observe son évolution depuis l'époque médiévale jusqu'à l'époque contemporaine ainsi que les réalités des familles qui amènent à légiférer et à faire entrer la famille dans le Droit; la famille dans sa compréhension philosophique (Jean-Philippe Pierron) qui vient témoigner de l'histoire qu'elle raconte composée de transmissions naturelles et sociales; la famille dans son acception psychologique (Aubeline Vinay et Sylvie Jayle) où c'est le « faire famille » qui est interrogé à la lumière d'une situation particulière: le placement familial.

Une première étape de la vie de la famille vient avec l'idée de l'enfant. Effectivement, quels sont les enjeux de la parentalité aujourd'hui? Comment devient-on parent? (Emmanuel Gratton). Le devenir parent

est également questionné lorsque la famille qui sera constituée avec l'arrivée de l'enfant sera dite « homoparentale ». Comment s'articulent les interrogations du couple parental ? (Benoît Schneider et Olivier Vecho). De plus, il est des situations dans lesquelles le devenir parent peut mobiliser davantage d'éléments subjectifs issus de sa trajectoire de vie. Ainsi, comment s'élabore la parentalité lorsqu'on a été soi-même adopté ? (Julien Pierron).

La vie familiale peut être également observée dans des parentalités complexes. À l'ère de la reproduction non sexuelle, l'Aide Médicale à la Procréation, chez des couples séropositifs, peut permettre de faire famille (Ouriel Rosenblum). La parentalité adoptive induit des enjeux de filiation spécifiques où le maillage généalogique, tout en redéfinissant la famille, vient nous montrer que les fonctions sont identiques (Claudine Veuillet-Comber). Enfin, le vécu de la parentalité est imprégné de l'état mental des parents. Comment les fonctions parentales s'élaborent-elles lorsque la mère souffre de troubles psychiatriques ? Quels sont les impacts sur les enfants ? (Évelyne Bouteyre).

Une nouvelle étape de la famille se met en place lorsque l'enfant est présent. La famille est constituée, toutefois des événements, des spécificités de l'enfant amènent à aménager ou à réaménager les relations familiales. Ainsi, en situation de handicap ou de maladie de l'enfant, on observe à travers l'utilisation des photos de famille comment les parents font face à un accident, à l'évolution d'une maladie de leur enfant (Marion Beaumesnil). On comprend mieux comment la famille passe par une phase de distanciation de l'enfant pour pouvoir se le réapproprier avec sa maladie après le traumatisme et la détresse ressentis (Benoît Maillard et Catherine Héry). La famille recèle des ressources insoupçonnées lorsqu'elle parvient à dépasser les crises qui la traversent à l'annonce du diagnostic de handicap chez l'enfant (Marjorie Poussin et Marion Griot).

La vie est constituée d'expériences multiples, de situations plus ou moins déstabilisantes, face auxquelles la famille devra s'adapter. Une renégociation de l'espace familial se met en place lorsque les technologies numériques de l'information et de la communication viennent occuper la majorité des relations quotidiennes (Laurence Berdot-Talmier et Chantal Zaouche-Gaudron). Alors, la famille peut devenir un lieu de ressource, générant et auto-alimentant des forces pour faire face au

quotidien anxiogène ou traumatisant. Des résiliences se construisent et se partagent au sein de la famille (Joëlle Lighezzolo-Alnot). Mais il y a une entité intrafamiliale peu exploitée qui, elle aussi, peut être source de résilience : la fratrie (Stéphanie Claudel-Valentin). Enfin, que nous apprennent les familles traversées par l'exil ? Comment les relations familiales se construisent-elles lorsque parents et enfants sont contraints de quitter leur pays pour trouver refuge sur une terre d'accueil plus ou moins accueillante ? (Chadia Arab et Aubeline Vinay).

Puis, les enfants, désirés, attendus, espérés, avec leurs spécificités, grandissent et viennent questionner les liens d'ancrage de la famille. Lorsque les enfants deviennent des adolescents, c'est toute une épreuve que la famille doit traverser. Comment l'adolescent d'aujourd'hui éprouve-t-il sa famille ? Lorsque des crises relationnelles surviennent, quels sont les besoins exprimés par les adolescents envers les parents et la Société plus généralement ? (Aubeline Vinay). Le processus adolescent croise parfois la route de la dépendance, de l'addiction. La famille sera alors confrontée à cet engrenage et seul un travail psychothérapeutique pourra favoriser la sortie de l'emprise (Didier Acier). Y a-t-il des adolescences particulières ? Celle de l'adopté est-elle si différente de celle des autres adolescents ? N'est-ce pas là un mythe construit autour de représentations stéréotypées de l'adoption ? (Jean-Vital de Monléon).

Par la suite, on peut supposer que les adolescents grandissent, deviennent eux-mêmes parents, et s'interrogent à leur tour sur la parentalité. Mais la famille se limite-t-elle à l'enfance et à la parentalité ? Ne continue-t-on pas de faire famille avec l'avancée en âge ? Ainsi, comment devient-on grand-parent d'un point de vue identitaire ? (Benoît Schneider et Marie-Claude Mietkiewicz). Au-delà de la grand-parentalité, le couple continue de faire famille. Lorsque la démence et l'entrée en institution surviennent, le couple est déstabilisé. Un accompagnement particulier peut aider à franchir cette nouvelle étape de la vie (Benoît Fromage). L'entrée en institution vient introduire de nouvelles relations dans le quotidien. L'on pourra se demander en quoi les soignants constituent une nouvelle famille (Franck Rexand-Galais). La problématique de la maladie d'Alzheimer vient également questionner les relations familiales, les enfants perdent la reconnaissance de leurs parents, les liens d'attachement sont perturbés et c'est l'ensemble des liens familiaux qui se trouvent désorganisés (Magalie Bonnet). Mais le couple dans cette

situation n'est pas nécessairement défaut, il peut faire face et se renforcer de cette situation même (François Garnier).

C'est tout ce champ large et ouvert que cet ouvrage vient explorer, questionner, réfléchir et penser. En souhaitant permettre à chacun de trouver des pistes pour alimenter sa pratique professionnelle et personnelle quotidienne, nous souhaitons au lecteur un agréable chemin autour de la notion de famille.

Par **Aubeline Vinay**,
professeure de Psychologie clinique du lien social,
université d'Angers, psychologue.

Chapitre 1

Qu'est-ce que
la famille ?



Sommaire

1. La famille a une histoire (Yves Denéchère et Michel Nassiet)	19
2. La famille est une histoire (Jean-Philippe Pierron)	27
3. Réflexions autour de la notion de « faire famille » (Aubeline Vinay et Sylvie Jayle).....	37

1. La famille a une histoire¹

1.1 Éléments de définition et traits fondamentaux

Quand l'on se situe dans la diversité des temps et des espaces, le mot *famille* ne désigne pas un objet précis, son sens est excessivement vague (Guerreau-Jalabert, 1981), et c'est pourquoi les historiens essaient d'en préciser le sens avec des qualificatifs, parfois pertinents (famille conjugale, famille nucléaire), parfois beaucoup moins (famille élargie). Le mot « famille » désigne en fait un champ vaste et complexe ; il inclut trois types d'objets ou de phénomènes, qui relèvent de problématiques variées et qui peuvent se relier. Nous ne pourrions y consacrer qu'une attention inégale.

Le premier est ce que nous entendons aujourd'hui par « famille », c'est-à-dire l'ensemble du couple et de ses enfants, que nous appellerons ici la « famille conjugale ». Un couple est fondé par l'union de deux adultes (avant le ^{xxi} siècle, de sexes différents), mariés ou non. L'histoire de la famille conjugale consiste en deux aspects : des variables démographiques, d'une part, la nuptialité, la mortalité et la fécondité ; les attitudes et les sentiments au sein des relations, d'autre part. Nous allons y revenir.

Un deuxième objet est le ménage, c'est-à-dire l'unité de résidence. Le ménage fut très tôt la cellule fondamentale de la société, l'unité de consommation, et, longtemps, dans l'agriculture et l'artisanat, l'unité de production. On distingue trois types de ménages en fonction de la cohabitation qu'ils permettent à des couples mariés : la famille nucléaire, qui n'en admet qu'un ; la famille-souche, qui fait cohabiter le couple des parents avec des enfants appelés à leur succéder ; la communauté familiale enfin, qui fait vivre « à pot et à feu » plusieurs couples se situant sur une ou deux générations. La famille nucléaire était largement majoritaire à partir du ^{xviii} siècle en France septentrionale et en Angleterre, mais la famille-souche s'est perpétuée jusqu'au ^{xx} dans les Piémonts pyrénéens (Burguière, 1986).

1. Par **Yves Denéchère**, professeur d'Histoire contemporaine, CERHIO UMR CNRS, université d'Angers, et **Michel Nassiet**, professeur d'Histoire moderne, CERHIO UMR CNRS, université d'Angers, Programme EnJeu[x] Enfance et Jeunesse.

Le troisième objet, la parenté, est immense. Françoise Héritier (1981) la définit comme l'ensemble des modalités selon lesquelles les cultures façonnent et combinent les trois éléments du substrat biologique : la dualité des sexes, la discontinuité des générations et la succession des naissances (rapport aîné/cadet). Le mariage, que rend nécessaire l'existence de deux sexes, donne lieu à des définitions très différentes d'une culture à l'autre. Il en est de même de la filiation. Or la parenté régit la vie des relations. Jusqu'à une date récente, le mariage n'avait pas pour seule fonction la fondation d'un foyer dans lequel faire et éduquer des enfants ; le mariage créait une relation entre des groupes, et c'est pourquoi, dès le XVI^e siècle, au-delà du vocabulaire anthropologique, on en parlait comme d'une « alliance ». Dans la plupart des sociétés humaines, les rapports de parenté ont une prégnance considérable. Au Moyen Âge, l'identité, par exemple, était largement déterminée par la parenté.

Abordons maintenant les changements dans le temps en commençant par quelques traits fondamentaux et anciens. Le mariage monogame, tout d'abord, dont on peut faire l'hypothèse qu'il contribue à valoriser l'épouse et la femme en général, était déjà établi dans la Grèce archaïque et à Rome, tandis que la polygamie, culturelle en Asie, est admise par le Coran (sourate 4.3). Rappelons aussi les profondes modifications apportées par le christianisme. La conséquence du « Tu ne tueras pas » ne consistait pas tant dans la suppression du droit romain du *pater familias* à tuer son enfant s'il le croyait nécessaire, un droit abstrait qui exprimait surtout l'absolu du lien entre père et enfant. L'interdiction de tuer a surtout aboli la pratique romaine de l'exposition des nouveau-nés, le droit du père à décider de les nourrir ou de les abandonner. Le mariage aussi a été profondément redéfini par le christianisme. L'Évangile de Matthieu (5.32) en fait une union indissoluble, dans le but surtout d'interdire la répudiation de l'épouse. Quant à saint Paul, il a valorisé le célibat et diabolisé la sexualité – hors mariage, elle ne mène à rien moins qu'à la damnation. Puis l'Église a très tôt défini le mariage comme exogame en interdisant de prendre un conjoint dans la parenté ; l'interdiction jusqu'au quatrième degré exclut l'enfant d'un petit-cousin. Il existe, en effet, deux grandes façons de définir l'alliance matrimoniale, soit en interdisant une classe d'individus, soit, à l'inverse, en rendant obligatoire un type de conjoint. Ce que l'anthropologie appelle le « mariage arabe », par exemple, prescrit le mariage avec une cousine patrilatérale (du côté du père) ; comme le groupe de parenté est fortement patrilinéaire, les

cousins patrilatéraux appartiennent au même groupe et c'est donc un mariage endogame (précisons que ce ne sont pas des textes religieux qui prescrivent cette règle, qui est inhérente à la parenté, c'est-à-dire au social). Or, le caractère exogamique ou endogamique de l'alliance a une forte incidence sur la vie de relations, notamment sur la conception de l'honneur (voir la remarquable comparaison faite par un historien de l'Espagne médiévale, Pierre Guichard, entre ce qu'il appelle les structures sociales « occidentales » et les structures sociales « orientales » d'Europe et d'Afrique du Nord). Le mariage exogame est ainsi le premier agent du lien social. Enfin l'Église romaine, au XIII^e siècle, l'a défini comme l'échange des consentements des intéressés. Anciennement et partout dans le monde, l'individu était rendu, par les difficultés de la subsistance, très dépendant du groupe auquel il appartenait, ce qui était la première cause du faible développement de ses droits et de sa personnalité; comme le mariage et le choix du conjoint sont déterminants pour toute la vie adulte, le droit de choisir son conjoint, attribué même à des jeunes gens, même à des filles, a été un ferment qui, dans la longue durée, a favorisé l'émancipation des individus à l'égard des groupes de parenté.

1.2 Évolutions aux époques médiévale et moderne

On observe que l'Europe féodale a été le cadre dans lequel, « pour la première fois », les rapports de parenté ont commencé à perdre leur prégnance écrasante (Guerreau, 1980); c'est la spécificité de l'Occident. Très lent fut cet affaiblissement des relations entre consanguins ou alliés, et il s'est poursuivi au cours des XVI^e-XVIII^e siècles. La société française du XVI^e était encore « dominée par la parenté »; la solidarité entre parents, notamment, était obligatoire et prioritaire face à toute autre relation, et l'outrage d'un parent devait être vengé une arme à la main. Cet affaiblissement des relations de parenté a engendré la société moderne.

Une autre spécificité de l'Europe chrétienne fut le retard de l'âge du mariage, que l'on peut mesurer à partir du XVI^e siècle et qui s'est accru jusqu'au XVIII^e siècle. Toutes les autres civilisations pratiquent en effet un mariage pubertaire. Le mariage des femmes vers vingt-quatre ans a réduit la période féconde de dix ans et permis de diminuer le nombre des naissances. La fonction du retard du mariage était donc d'assurer une

relative régulation des naissances. Ce retard était déterminé notamment par le modèle nucléaire, dans lequel le fils doit attendre le décès de son père pour lui succéder dans sa maison. Cette limitation des naissances n'exclut pas, cependant, l'hypothèse d'une pratique de l'infanticide des nouveau-nés, même nés en légitime mariage, que suggèrent des cas de déséquilibre du *ratio* entre les sexes. La fécondité était cependant élevée, de même que la mortalité. Du fait de la très forte mortalité infantile, le nombre d'enfants vivants d'un couple était de l'ordre seulement de deux. Du fait de la forte mortalité adulte, peu de parents atteignaient l'âge de devenir grands-parents, surtout les hommes, et les relations sur trois générations étaient rares.

Les relations dans la famille conjugale, enfin, ont profondément évolué. Aux XVI^e et XVII^e siècles, le mari attendait de son épouse une véritable obéissance – même si l'écart d'âge entre mari et femme, de l'ordre de seulement deux ans, était de nature à relativiser l'autorité du premier sur la seconde. Peu de maris concevaient de l'estime pour leur épouse. L'adultère de celle-ci restait inadmissible tandis que celui du mari était largement toléré. De ses enfants, le père exigeait une obéissance absolue. Aussi un droit de correction était-il reconnu au chef de famille. Le choix du conjoint, plus particulièrement, était régi par des considérations « de raison » et non par l'inclination. Étant donné la nécessité de fonder un foyer capable d'élever les enfants, les familles donnaient la priorité aux nécessités économiques ; des familles de paysans petits propriétaires, par exemple, tâchaient d'assurer la viabilité d'une exploitation en réunissant les parcelles possédées par les deux futurs. Les familles entendaient aussi ne conclure que des alliances honorables. Comme à la Renaissance cependant fleurirent des mariages d'amour, le pouvoir monarchique lui-même a conforté l'autorité des pères et mères en interdisant aux mineurs de se marier sans le consentement de leurs parents (aux Pays-Bas, ordonnance de Charles Quint en 1540 ; en France, l'édit de 1557 autorise même les parents à déshériter un enfant marié sans leur consentement).

Or la relation conjugale a été progressivement revalorisée. Elle l'a été d'abord par le protestantisme, qui a autorisé le mariage des pasteurs. Au XVII^e siècle, le catholicisme, avec saint François de Sales, a toléré le plaisir sexuel dans le couple marié. Des relations de « tendresse » sont mentionnées entre mari et femme. Au XVIII^e, la littérature a assigné le bonheur comme idéal. Le modèle du mariage d'amour consiste en

deux idées, celle que lien matrimonial et lien amoureux doivent ne faire qu'un, et celle que les enfants doivent pouvoir décider eux-mêmes de leur mariage; or ce modèle fut de plus en plus poursuivi et appliqué. C'est ainsi, comme l'a vu Ariès (1979), que la famille conjugale s'est resserrée, que la relation conjugale et la relation des deux parents aux enfants sont devenues plus intimes.

Deux comportements, enfin, qui ont pris de l'ampleur au XVIII^e siècle pourraient avoir été liés. D'une part, l'abandon des nouveau-nés augmente en fréquence, de la part même de couples mariés, alors qu'il ne s'explique pas par la conjoncture économique. D'autre part, en France, des couples ont commencé à limiter leur fécondité par la pratique du coït interrompu, dans certaines régions et notamment dans certaines élites; le fait a été démontré pour la ville de Rouen (Bardet, 1983). Il y a là sans doute un aspect de la montée de l'individualisme. Les femmes vivaient des maternités très fréquentes. Pour celles des élites, qui mettaient leurs enfants en nourrice, l'adoption de cette pratique semble avoir été l'indice d'un souci et d'une attention envers leur épanouissement personnel et l'entente au sein des couples.

1.3 Tournant révolutionnaire et modèle familial au XIX^e siècle

Les révolutionnaires des années 1790 ont entrepris un réexamen complet du cadre normatif de la famille en envisageant celle-ci comme une société politique au sein de laquelle les principes de liberté et d'égalité devaient s'appliquer à tous ses membres. Selon eux, l'égalité des citoyens ne pouvait être complète que si l'égalité s'imposait dans les familles (Olkin, 2008). C'est donc par le droit que « la tyrannie des pères » devait être combattue. Les révolutionnaires ont institué le mariage civil (1791), contrat entre un homme et une femme consentants, pouvant être dissous par le divorce (1792)... mais ils n'ont pas fait des femmes des citoyennes. Le couple s'émancipe ainsi du despotisme des chefs de famille, d'autant que la puissance paternelle sur les enfants majeurs est réduite (1792). Avec le mariage, l'autre grand chantier révolutionnaire touchant la famille a été le statut des enfants. Selon plusieurs lois (1793 et 1799), les enfants nés de parents non mariés, reconnus par eux, disposaient des mêmes droits que les enfants légitimes. Par ailleurs, à la mort des parents, le partage des biens entre